

Procès verbal de la réunion du comité directeur du 04 juin 2012

Étaient présents : MM. Jean Szilagyi, président ; Pierre Merlenghi, secrétaire ; Benjamin Picard, secrétaire-adjoint ; Hervé Roncin, responsable section croiseur ; Karim Djenadi, responsable Optimist ; Moana Le Calvic, responsable Hobie Cat.

Absent excusé : Yvon Calatayud, vice-président.

Postes vacants : Trésorier, trésorier-adjoint.

M. Patrick Delaere, directeur du YCT, a participé à cette réunion.

1. Compte rendu du championnat de Polynésie :

Hervé Bride a exposé les détails de l'organisation du championnat de Polynésie. Le YCT a été sollicité tardivement pour l'organisation de ce championnat, suite à la défection, pour raisons budgétaires, du Yacht club de Raiatea. Ce championnat s'est déroulé en baie de Matavai et dans le lagon d'Arue pendant le weekend de Pentecôte (26 – 28 mai). Quatre séries ont participé, soit 55 compétiteurs:

- Optimist « promotion », 11 inscrits ;
- Optimist « compétition », 8 inscrits ;
- Hobie Cat « Dragoon », 8 inscrits (16 personnes) ;
- Hobie Cat « 16 », 10 inscrits (20 personnes).

L'organisation sur les plans d'eau était assurée conjointement par le YCT et l'EVA, la TOP venant renforcer ces deux associations pour l'organisation à terre.

En baie de Matavai, le comité de course a encadré 3 séries Optimist « compétition » (YCT, 14 manches), Hobie Cat « 16 » (YCT, 12 manches) et Hobie Cat « Dragoon » (EVA, 11 manches), avec des parcours « banane » adaptés aux Hobie Cat ou Optimist.

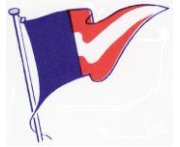
Les conditions course étaient idéales (12 à 18 nd de vent) et la sécurité sur l'eau était assurée par 9 bateaux des associations, renforcé par un bateau de la FTV et un bateau de la fédération de secourisme.

Les résultats sont à l'affichage. Un grand merci et chapeau pour Hervé Bride, les organisateurs et toutes les personnes qui se sont impliquées pour le succès de ces journées.

2. Trésorerie :

En l'absence de trésorier et trésorier-adjoint, le président et le directeur tiennent la comptabilité du club et exposent les comptes du mois. Une assemblée générale extraordinaire est programmée au 22 juin pour l'élection de candidats sur les 2 postes vacants.

Le compte courant du club affiche un résultat net d'exploitation positif de 700 kFCP environ pour le mois de mai 2012. L'en-cours (factures) chez nos fournisseurs est de 1,4 MFCP auquel il faut ajouter 600 kFCP de charges prévisionnelles. Il reste 400 kFCP à percevoir au titre des cotisations, places ou activités sportives. A ce jour, le club dispose de 2,4 MFCP disponible en banque



L'accueil de la « Trans Pacific Race » a coûté environ 350 kFCP dont une part doit nous être remboursée par le commodore américain. Cet événement, qui participe à la réputation du YCT à l'international, est un rendez-vous fixé tous les 4 ans.

Le bilan financier des journées de championnat reste à affiner. *(Après réunion, ce jour, le directeur en fait parvenir une copie. Le bilan est à l'équilibre 323 kFCP de recette pour 318 kFCP de dépenses, en tenant compte de la promesse de subvention de la FTV à hauteur de 100 kFCP).* L'implication du YCT à ce niveau est une première expérience et le club a mis des moyens conséquents sur l'eau et à terre. Il a financé des remises de trophées et des goûters au-delà des recettes d'inscriptions volontairement modérées. Le comité directeur est cependant attentif à tendre vers l'équilibre financier pour cette manifestation dont l'organisation risque de nous être confiée à nouveau, si d'autres clubs ne peuvent pas y subvenir.

La consommation d'eau explose ! 1500 m3 en juillet 2011, 1900 m3 en octobre, 2300 m3 en janvier 2012, 3400 m3 en avril ! . Certes, la saison chaude peut expliquer une hausse de la consommation. Il faut cependant réagir. Les 2 axes d'effort sont la chasse aux fuites d'installation et la sensibilisation de tous au gaspillage.

Le YCT demande à tous ses membres de bien vouloir signaler toute fuite d'eau et de modérer la consommation personnelle d'eau. Pensez à ne pas laisser couler l'eau inutilement (en attendant les rinçages par exemple).

3. Gestion du restaurant de club :

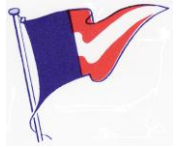
L'attention du comité directeur a été appelée sur le fonctionnement du restaurant du club, tant pour la qualité des prestations que pour la gestion des soirées. Par nature, ce restaurant n'est autorisé que dans le cadre des activités du club, à l'usage des membres et invités. Si la notion d'invités s'entend au sens large, ce qui permet une certaine souplesse de clientèle, il y a toutefois quelques règles de bon usage à respecter. Ainsi, les soirées privées (mariages, anniversaires...) doivent être autorisées par le comité directeur, sur préavis, et se dérouler sans trouble à la quiétude des membres résidents et a fortiori à l'ordre public . Une déclaration en mairie est obligatoire.

La qualité des prestations offertes aux membres du club, ainsi que les tarifs pratiqués, sont souvent critiqués. Le président s'entretiendra avec le gérant sur ces sujets pour les améliorations à apporter.

4. Vie associative – arrivées -départs :

Après délibération, le comité directeur décide d'accueillir deux nouveaux membres au YCT. Bienvenue donc à François Duprat et François Rigot.

Rappel : Le directeur gère la marina au mieux des places disponibles et des intentions d'arrivées ou de départs, dans le cadre d'une gestion courante n'appelant pas de changement de statut ou de décision du comité directeur. Le comité directeur décide des admissions au sein du YCT, au vu des parrainages, ou des exclusions, selon les termes des statuts du club . L'admission d'un nouveau membre, propriétaire de bateau, n'implique pas de facto l'attribution d'une place. Une demande précisant les caractéristiques du bateau permet au candidat de se voir inscrit sur une liste d'attente correspondant aux possibilités d'amarrage ou de mouillage.



5. Préparation de l'assemblée générale extraordinaire :

Vous avez dû recevoir une convocation pour l'assemblée générale extraordinaire qui a pour but d'élire deux membres du bureau exécutif. Les fonctions à pourvoir sont celles de trésorier et trésorier-adjoint. Les candidatures éligibles seront à l'affichage cette semaine.

Aucune candidature à ce jour n'est invalidée mais il est rappelé qu'il est urgent de faire acte par écrit auprès du directeur. Le comité souhaite voir un maximum de candidatures, avec si possible quelques notions de comptabilité. Les postes à pourvoir demandent une réelle implication dans ce domaine (relire les statuts). La durée des mandats des deux élus reste à préciser. S'agissant de préserver le renouvellement annuel par tiers du bureau exécutif, la question a été posée à la D.R.C.L.

6. Affaire Balkis :

Le tribunal administratif se déclarerait incompétent du fait que le YCT et ses sous-locataires n'ont pas de mission de service public. La suite à donner reste donc l'appel de la décision du tribunal de première instance.

Établi à Arue, le 5 juin 2012

Le secrétaire,
Pierre Merlenghi

Le président du YCT,
Jean Szilagyi